

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2018

Présents : Mmes Leber N., Hanosset M., Bellier M.O., et Berthe M.
Mrs Dovergne A., Duponchelle E., Damay D. et Mazurier T.

Absents : M. Senée F.
Mme Lavallard O.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 novembre 2018

I. POINT SUR LES TRAVAUX

- Ets BOUDIER

La fin des travaux est prévue pour cette semaine (Le curage des fossés sera réalisé quand il n'y aura plus d'eau dans le vivier). Intervention de l'entreprise VILBERT pour le bordurage.

Les riverains sont informés des travaux et un arrêté pour limitation de tonnage 3.5t est envisagé.

- Chemin de Cayeux

Le Tribunal Administratif a rendu son jugement, et donne raison à la commune de Démuin. La sucrerie a 2 mois pour faire appel à partir du 20/11/2018.

- Salle des Fêtes

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité, les devis de SIMPLIFOR

Plafond rayonnant pour un montant de 13 166 € HT soit 15 757 .02 € TTC

Option lustrerie led pour un montant de 2 272.29 € HT soit 2 726.75 TTC

Délib.N° 01 - 05122018 – 80237

Il est rappelé au Conseil que le SISCO du RPI de la LUCE utilise la Salle des Fêtes pour les accueils périscolaire (pause méridienne et mercredi).

A cet effet, une participation forfaitaire de 1 500 € pour l'occupation et location de la Salle des Fêtes sera facturée annuellement au SISCO du RPI de La Luce.

Délib.N° 02 - 05122018 – 80237

- Éclairage public

Considérant la délibération du 03-03102018-80237 actant la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public en conformité avec l'action CEE-TEPCV,
Considérant la délibération du 11-23042015-80237 confiant la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'éclairage public communal à la FDE80,
Considérant la délibération du 04 -03102018-80237 actant la convention autorisant la commune à réaliser les travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec la FDE80,
Considérant la délibération du 01-24102018 actant le choix de l'entreprise SICAE pour un montant TTC de 77 784 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

Section Investissement	Dépenses :	4581	+	77 784
	Recettes :	4582	+	77 784

Délib.N° 03 - 05122018 – 80237

- Mur de l'école

L'état du mur dans la cour de l'école nécessite une remise en état. Une rencontre a eu lieu avec M. Bouillot.(propriété d'une partie du mur commune entre Démuin et M.Bouillot)
Des devis sont demandés.

- Chemins ruraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion à l'association Chemins du Nord Pas de Calais Picardie et accepte le versement de la cotisation à hauteur de 50 € .

Délib.N° 04 - 05122018 – 80237

Des devis pour les entretiens des chemins sont demandés.

II. FETES DE FIN D'ANNEE

- Le Noël des enfants aura lieu le 08/12 après-midi – Sortie cinéma + Flunch
- Un point est fait sur l'organisation du marché de Noël (environ 48 exposants), ainsi que sur le repas des aînés.
- Une prime de fin d'année est accordée à M. Bresciani Bruno pour un montant net de 625 €, et pour Mme Morage de 265 €

III. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses 60621 + 6 692
	Dépenses 022 – 6 692
	Délib.N° 05 - 05122018 – 80237

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une indemnité de Conseil au Receveur Municipal au taux de 100% soit la somme de 341.29 € net.

Délib.N° 06 - 05122018 – 80237

Mr le Maire indique que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la note 10CJ1117146J du 22/06/2011 du Ministère de l'Intérieur, prévoit de mettre en œuvre au sein d'une commune le dispositif de Participation Citoyenne.

Évoqué sur la commune de Démuin lors de la réunion publique du 16 novembre 2018, Mr le Maire précise qu'il est apparu intéressant de mettre en œuvre ce dispositif sur la commune.

Il s'agit de l'engagement d'un certain nombre d'habitants dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité de la commune.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de proximité, constitué de une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour de citoyens référents, qui alertent s'ils l'estiment nécessaire les services de la Gendarmerie, lorsqu'ils sont témoins de faits de nature à troubler la sécurité des personnes ou des biens.

Mr le Maire insiste sur le fait que ce concept n'est autre qu'une action complémentaire dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et qu'il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie.

En conséquence Mr le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer le protocole pour la mise en œuvre du dispositif Participation Citoyenne.

Après délibération, les conseillers autorisent Mr le Maire à signer le protocole avec l'état pour la mise en œuvre du dispositif d'accord « Participation Citoyenne ».

Délib.N° 07 - 05122018 – 80237

- Vente de pizza sur la place tous les mardis
- L'ABCD est en cours de rédaction (travaux, recensement, marché de Noël...)

Divers travaux avec le SIEP du Santerre sont envisagés pour l'année 2019 (clôture réservoir, réhabilitation de la station de pompage, signalement des bouches à incendie)

La séance est close à 23h et comporte 7 délibérations

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

A. Dovergne

M.O. Bellier

M.Hanosset

N.Leber

M.Berthe

T.Mazurier

D.Damay

E.Duponchelle